Envoyé en préfecture le 25/07/2026
Reçu en préfecture le 25/07/2026
Publié le
ID : 056-215601089-20260722-20260704-DE

Commune de

LARRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 22 juillet à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Larré dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Camille LE CLAIRE, Maire.

Nombre de Conseillers	
en exercice	15
présents	12
votants	15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2026

PRESENTS : Mesdames LE CLAIRE, DELBOS, LABAT, LERNER, RENOU, MM., NICOLAS, JAFFRELOT, PETIT, LOCICERO, DARCEL, GOUMAN, GUENIOT

ABSENTS : Mme HUMBERT donne pouvoir à M. LOCICERO
Mme BELLINI donne pouvoir à Mme DELBOS
Mme HONORE donne pouvoir à Mme LERNER

Madame Renou a été nommée secrétaire.

2026-07-04 Questembert Communauté – avenant n°1-2026 Convention financière à la participation des communes pour le financement du poste de chargé de projet mutualisé dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des voies cyclables sur le territoire communautaire

Par délibération n° 2024-04-04 du 26 avril 2024, la commune de Larré a signé une convention avec Questembert Communauté afin de participer au recrutement, dans le cadre d'un contrat de projet, d'un chargé de projet dédié à la mise en œuvre de l'aménagement du réseau des voies cyclables, au déploiement du schéma vélo ainsi qu'au développement de la culture du vélo sur le territoire communautaire. Cette convention prévoit également la participation financière de la commune au financement de ce poste.

Le projet n'étant pas terminée, Questembert Communauté propose au conseil municipal de signer un avenant à cette convention pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2029.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

Pour copie conforme.
Le Maire,
Camille LE CLAIRE